

**« Les statistiques face aux défis de la diversité culturelle
dans un contexte de globalisation »**

Agents culturels : définition et évaluation

**David Throsby
Macquarie University
Sydney, Australie**

Agents culturels : définition et évaluation

David Throsby
Professeur de sciences économiques
Macquarie University
Sydney, Australie

* Professeur de sciences économiques, Macquarie University, Sydney, NSW 2109, Australie. Document préparé en vue de la présentation au colloque « Les statistiques face aux défis de la diversité culturelle dans un contexte de globalisation » organisé conjointement par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec et l'Institut de statistique de l'UNESCO, Montréal, Canada, 21 - 23 octobre 2002.

1. Introduction

Pour la plupart des industries, la collecte des données pour l'analyse de l'emploi, des conditions du marché du travail, des revenus des travailleurs, etc., est un procédé relativement simple. Les catégories professionnelles et la classification des industries sont généralement faciles à reconnaître et se définissent sans ambiguïté. Il en va autrement des industries culturelles. Les caractéristiques professionnelles de nombreux agents culturels sont difficiles à circonscrire et il ne semble pas y avoir de consensus sur ce que le terme « industries culturelles » lui-même devrait englober.

Dans le présent exposé, nous allons examiner les principes qui pourraient nous guider dans l'établissement d'un cadre théorique en vue de rassembler des statistiques sur l'emploi dans les industries de la culture et des arts. Dans la première partie, nous verrons à quoi servent généralement ces données. Nous examinerons ensuite la classification des agents par profession et par industrie dans le secteur culturel. Nous croyons qu'une classification à double entrée est généralement la méthode la plus efficace de représenter fidèlement les données sur l'emploi pour le secteur. Finalement, nous examinerons les problèmes particuliers soulevés par la classification et le dénombrement des artistes. Ces problèmes sont particulièrement liés au cumul d'emplois et à la pratique de formes d'art multiples, deux caractéristiques d'emploi typiques des artistes. Nous nous pencherons attentivement sur la tâche très complexe de déterminer qui sont les artistes professionnels, car dans la plupart des enquêtes analytiques, il importe de pouvoir distinguer le travail d'artiste du simple passe-temps artistique. Nous aurons recours à des exemples tirés de situations observées en Australie et en Nouvelle-Zélande pour illustrer nos propos.

2. Utilité des données

Pourquoi avons-nous besoin de statistiques sur l'emploi pour les industries des arts et de la culture? On peut nommer quatre types d'activités statistiques. Premièrement, se pose le problème du **dénombrement**, c'est-à-dire de simplement compter les types différents de travailleurs. On a constamment recours aux statistiques sur l'emploi et la main d'œuvre pour évaluer la taille relative d'industries et de groupes professionnels dans l'économie ainsi que pour en observer les tendances sur une période donnée. Il est essentiel de rassembler les données statistiques sur l'utilisation de la main d'œuvre dans le secteur culturel avec un maximum de précision si l'on veut évaluer l'importance du secteur relativement aux autres secteurs dans l'économie.

Deuxièmement, les données sont nécessaires pour la **recherche**, c'est-à-dire pour faire ressortir les détails qui se cachent dans les données d'ensemble et qui ne sont pas évidents de prime abord, et pour vérifier des hypothèses sur les facteurs déterminants. Dans le domaine du marché du travail, les recherches sont avant tout basées sur les données courantes relatives aux groupes de professions à l'étude, soit la répartition selon l'âge, le sexe, la formation, le lieu de naissance, etc. De même, les chercheurs du domaine industriel doivent disposer de données bien définies sur l'emploi s'ils veulent étudier les extrants, les écarts de productivité, le rendement de l'industrie et ainsi de suite.

Troisièmement, en ce qui concerne les arts plus particulièrement, il faut toujours trouver des données sûres pour assurer la **défense** et la **promotion**. Lorsqu'il s'agit de promouvoir

l'amélioration des conditions de travail des artistes créateurs, des statistiques fiables sur le revenu, l'attribution du temps, le cumul d'emplois, etc., jouent un rôle essentiel car elles servent à soutenir la défense et fournir des preuves de ce qui est avancé.

Finalement, toutes les raisons que nous venons d'invoquer sont prises en considération au moment d'établir une **politique**. Ces dernières années, le domaine des politiques culturelles a connu un essor important et constitue maintenant un champ intéressant, tant sur le plan théorique que sur le plan des applications pratiques. Des données statistiques fiables sur le marché de l'emploi constituent un élément essentiel pour éclairer les processus analytiques et décisionnels des chercheurs, des administrateurs, des bureaucrates et des politiciens soucieux de comprendre les industries des arts et de la culture et pour les faire progresser dans l'environnement économique contemporain.

3. Principes

L'emploi dans le secteur culturel peut être stratifié en fonction de la classification par profession, soit les différentes descriptions d'emploi, ou en fonction de la répartition de la main-d'œuvre dans l'industrie, soit le nombre d'employés lié à la production de biens et de services culturels donnés. Nous allons examiner chacune de ces méthodes pour ensuite voir comment il serait possible de les combiner.

(i) Classification par profession

On ne peut parler des « agents culturels » ou des « travailleurs du secteur culturel » sans d'abord définir le mot « culture ». Nous savons fort bien que toute définition des mots « culture » et « culturel » varie selon la discipline dont elle est issue. Même dans les disciplines directement concernées, comme la sociologie, l'anthropologie, l'économie politique et la théorie de l'art, on peut trouver des divergences d'opinion sur les différentes notions que ce terme devrait recouvrir. Pour les besoins de notre propos, il sera plus commode de laisser ces considérations de côté et de porter notre attention sur la notion d'« agents de création ». Bien que ce faisant nous puissions donner l'impression de changer un problème de définition pour un autre, il est possible d'obtenir un certain consensus sur une définition de la créativité, qui tienne davantage de l'intuition que de la rigueur, pour justifier notre démarche. En fait, le terme « agent de création » est revenu en force grâce à Richard Florida qui, dans un livre qu'il a publié récemment, suggère de recourir à la notion de créativité pour distinguer une nouvelle strate sociale et économique de travailleurs, ce que l'on appelle communément la *classe créatrice*¹.

Néanmoins, une classification par profession basée sur la créativité ne se limiterait d'aucune façon à la culture. Les scientifiques, les chercheurs, les programmeurs, les ingénieurs en conception des ponts, et de nombreux autres agents exercent un métier qui exige une imagination créatrice et pourtant, ils ne semblent pas liés à la culture sauf dans un sens très large, donc non significatif. Ainsi, pour utiliser le terme agent créateur au sens culturel, il faut d'abord préciser davantage la nature « culturelle » des biens et services que ces agents produisent ou contribuent à produire.

Pour ce faire, nous pourrions d'abord classer les agents producteurs de biens et services culturels dans trois groupes : les agents créateurs de production primaire, les agents ayant

des activités d'interprétation et ceux qui fournissent des services de création pour le soutien à la production artistique et culturelle. Les agents du premier groupe pourraient être stratifiés selon la nature du bien ou du service produit : texte, son, image fixe, image mobile, objets tridimensionnels, etc., ce qui permettrait de désigner respectivement les auteurs (pour tous les types de média), les musiciens, les visualistes, les cinéastes, les téléastes et les vidéastes, les sculpteurs et les artisans et ainsi de suite. Les agents du deuxième groupe pourraient également être classés en fonction du produit final, comme les artistes qui interprètent une œuvre théâtrale, une danse, une musique, etc., dans une grande variété de médias, allant de l'interprétation en direct à la transmission numérique par Internet. Le troisième groupe, soit celui des agents qui fournissent des services de création pour le soutien à la production artistique et culturelle, pourrait inclure des agents comme les éditeurs de livres, les éclairagistes, les producteurs de musique etc., soit tous les agents dont le métier exige une certaine intervention créatrice.

Toutefois, le plan que nous venons d'ébaucher n'est guère exhaustif, dans la mesure où il nous sera difficile de classer certaines professions de création comme les graphistes, les architectes, les journalistes, les créateurs de sites Web, les directeurs de publicité télévisée et les rédacteurs publicitaires. Pour y arriver, nous pourrions faire la distinction entre l'application de la créativité à des fins « imaginatives », si l'on peut dire, et l'application à des fins « utilitaires ». Nous pourrions ainsi considérer la plupart des professions que nous venons de mentionner comme des activités impliquant la création de mots, d'images, de sons, etc. à des fins utilitaires principalement. De cette façon, la description d'emploi serait plus précise et basée essentiellement sur la distinction entre les artistes et les autres. Malgré cela, il resterait un certain nombre de cas d'exception qui, selon ces mêmes critères, n'entreraient dans aucune catégorie.

Dans tous les aspects du marché de l'emploi, lorsqu'il s'agit de définir les catégories professionnelles à des fins statistiques, il faut se servir des descriptions d'emploi qui indiquent les niveaux de compétence requis pour accéder à une profession donnée, et les tâches que les agents d'une catégorie donnée sont appelés à effectuer. L'application de ces critères soulève une foule de problèmes dans le cas des arts. Par exemple, en Australie, la classification type des professions utilisée par le bureau de statistique australien (Australian Bureau of Statistics – ABS) définit les arts visuels et l'artisanat professionnel comme des professions impliquant la création de formes visuelles au moyen de la peinture, du dessin, de médias électroniques ou autres ou la création de formes tridimensionnelles au moyen de la sculpture, du modelage ou de la construction pour communiquer des impressions ou des idées². Les conditions d'accès à ce groupe comprennent un diplôme d'études post-secondaires ou au moins cinq années d'expérience, et la liste des activités principales exécutées comprend la conception et le développement d'idées, le choix du médium et l'exécution de l'objet désiré. Bien que d'une manière générale, des critères comme ceux-ci puissent sembler judicieux, leur application se révèle souvent une entreprise délicate. Voilà pourquoi, dans le secteur des arts, on n'a jamais pu recourir à ce genre de critères pour établir les normes de compétence à inclure dans les contrats d'engagement de la façon dont on y a recours dans d'autres secteurs professionnels.

Il existe malgré tout des systèmes de classification des agents de création dans de nombreux pays. Dans le contexte australien, « Artistes et professionnels apparentés », constitue le principal regroupement statistique, lequel comprend les catégories suivantes :

- Professionnels des arts visuels et de l'artisanat

- Photographes
- Concepteurs et illustrateurs
- Journalistes et professionnels apparentés
- Auteurs et professionnels apparentés
- Réalisateur (cinéma, télévision, radio) et metteurs en scène
- Musiciens et professionnels apparentés
- Acteurs, danseurs et professionnels apparentés
- Présentateurs de médias

De plus, le cadre théorique pour les statistiques culturelles utilisé en Australie prévoit la cooptation pour désigner la « profession culturelle » des agents dont la classification ne fait pas partie du groupe des « Artistes et professionnels apparentés ». Parmi ces autres professions on retrouve, entre autres :

- Architectes
- Bibliothécaires
- Professeurs de musique
- Conservateurs de musée
- Décorateurs ensembliers
- Projectionnistes
- Accordeurs de piano
- Ouvriers et préposés au contrôle des billets

Le tableau 1 en annexe fournit la liste complète. Il est clair que certaines de ces professions culturelles ne font pas appel à la créativité, ou très peu.

(ii) Classification par industrie

Un système de classification des agents en fonction de l'industrie dans laquelle ils sont employés désignerait un agent culturel comme un agent qui travaille dans une industrie culturelle donnée. On ne peut délimiter précisément les notions que cette désignation devrait recouvrir et ce, en raison des problèmes de définition du terme « culturel » que nous avons évoqués précédemment. Il vaut peut-être mieux présenter les caractéristiques propres aux biens et services culturels afin d'être en mesure de distinguer les industries culturelles. Ces caractéristiques comprennent : une certaine part de créativité dans leur production, la propriété de véhiculer un message ou une signification symbolique et la concrétisation d'une certaine forme de propriété intellectuelle. Armés de cette définition, nous pouvons maintenant proposer divers systèmes de classification des industries culturelles. Un modèle basé sur la diffusion des idées à partir d'un centre créateur et dans lequel les industries culturelles seraient représentées par une série de cercles concentriques³ semblerait intéressant. En plein centre se trouvent les activités créatives d'où proviennent les idées créatrices « pures ». Le cercle suivant, ou couche suivante, renferme des industries, comme la radiotélévision, les médias, l'édition, le cinéma, etc., où les idées créatrices sont utilisées et reproduites. Finalement, un cercle plus éloigné renferme les industries, comme la mode et la publicité, où les idées créatrices sont utilisées sans pour autant constituer le principal centre d'intérêt de ces industries. On pourrait également représenter ces cercles ou couches par un schéma conceptuel basé sur les concepts de Richard Caves, les intrants « créatifs » et les intrants « de routine », et dans

lequel la proportion des intrants « créatifs » par rapport aux intrants « de routine » diminue à mesure que l'on s'éloigne du centre⁴.

Quel que soit le modèle utilisé, la catégorisation des agents par industrie regroupe les professions tant créatrices que non créatrices. Non seulement un grand nombre d'agents non créateurs contribue à la production des industries culturelles (p. ex., les comptables, le personnel de gestion et autres employés d'une compagnie théâtrale), mais de nombreux agents créateurs sont employés hors des industries culturelles (p. ex., les musiciens qui travaillent dans l'industrie hôtelière, les archivistes qui travaillent dans les banques, etc.). Ainsi, décrire un agent culturel comme un employé de l'industrie culturelle ne correspond pas aux différentes définitions basées sur la profession des agents culturels dont nous venons de discuter.

Il importe néanmoins de bien comprendre l'emploi d'une industrie à l'autre, et certains pays ont effectivement tenu compte de la notion d'industrie culturelle dans leurs cadres théoriques statistiques, bien que tous ne fassent pas preuve de la même rigueur. Prenons l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ces pays partagent le même système de classification type des industries (ANZSIC) dans lequel on trouve une subdivision consacrée aux services culturels et récréatifs⁵. Les sous-groupes comprennent le cinéma, la radio et la télévision, les bibliothèques, les musées et les arts (y compris les parcs et les jardins), de même que les sports et les loisirs. Le tableau 2 en annexe fournit la liste complète. Les industries sont définies en fonction des unités de production d'un bien ou d'un service désigné. Ainsi, le groupe « Arts », par exemple, contient des sous-groupes pour les productions musicales et théâtrales (unités vouées à la production de spectacles ou de représentations musicales en direct...) et pour les activités créatives (unités vouées principalement à la composition de musique, aux arts littéraires et aux arts visuels ..., c'est-à-dire les artistes à leur compte). Certaines autres industries culturelles, comme l'édition ou l'enregistrement de musique, se retrouvent dans d'autres sous-groupes, (p. ex., l'industrie manufacturière).

(iii) Classement recoupé

Lorsqu'il s'agit d'établir les corrélations complexes entre les définitions industrielles et professionnelles nécessaires à la classification des agents culturels, on obtient de meilleurs résultats si l'on procède au classement recoupé suivant chacun de ces critères. Un tableau à double entrée donne une bonne vue d'ensemble (professions culturelles et non culturelles par industries culturelles et non culturelles). On retrouve cette vue d'ensemble pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour l'année 1996 au tableau 1. Le tableau montre que la proportion de toutes les professions culturelles que l'on retrouve dans les industries culturelles diffère de façon significative (37 pour cent en Australie, 58 pour cent en Nouvelle-Zélande), alors que la proportion de l'emploi dans les industries culturelles constituée par les professions culturelles est sensiblement la même dans les deux pays (de 37 à 38 pour cent). Il faut noter cependant que des différences mineures dans les classifications pourraient expliquer en partie ces résultats. On peut également constater à la lecture du tableau que les industries culturelles représentent environ 4 pour cent du nombre total d'emplois dans l'économie de la Nouvelle-Zélande, mais seulement la moitié de cette proportion en Australie.

**Tableau 1 : Emploi dans les professions culturelles et les industries culturelles :
Australie et Nouvelle-Zélande : 1996
(en milliers)**

	Industries culturelles	Industries non culturelles	Nombre total d'emplois
AUSTRALIE			
Professions culturelles	58,1	98,6	156,7
Professions non culturelles	98,4	7 381,2	7 479,6
Nombre total d'emplois	156,5	7 479,8	7 636,6
NOUVELLE-ZÉLANDE			
Professions culturelles	26,4	19,1	45,5
Professions non culturelles	42,7	1 542,6	1 585,3
Nombre total d'emplois	69,1	1 561,7	1 630,8

Sources : **Australie** : calculs faits à partir des données du tableau 3 en annexe.

Nouvelle-Zélande : calculs faits à partir des données du bureau de la statistique de la Nouvelle-Zélande et du ministère des Affaires culturelles, dans *Employment in the Cultural Sector* (Wellington, 1998).

On peut obtenir un classement recoupé par profession/industrie plus détaillé si l'on précise les industries et les professions spécifiques au secteur culturel. Ce genre de répartition permet l'analyse de la distribution de différentes professions culturelles dans les différentes industries culturelles, et la distribution de professions culturelles à l'intérieur d'une industrie culturelle donnée. Les tableaux 2 et 3 sont des exemples de tableaux à double entrée plus détaillés pour l'Australie pour 1996. Ces tableaux ont été réalisés à partir des données brutes contenues dans le tableau 3 en annexe. Nous voyons que la proportion des emplois pour chaque profession culturelle que l'on retrouve dans les industries culturelles comme nous les avons définies varie, selon l'emploi, de 25 pour cent seulement, pour les visualistes et les concepteurs⁶ à 84 pour cent, pour les réalisateurs. Par ailleurs, en examinant le tableau 3, il semble évident que la proportion du nombre total d'emplois dans chacune des industries culturelles représentée par les professions culturelles varie, selon le domaine, de 27 pour cent pour l'édition (lequel nécessite une grande part d'intrants « de routine »), à 80 pour cent, pour les activités créatives.

4. Qu'est-ce qu'un artiste?

La cueillette de données statistiques sur le nombre d'artistes soulève de nombreux problèmes. Un premier problème est lié à la désignation. Nous savons tous que les artistes occupent souvent plus d'un emploi. Dans bien des cas, ce cumul d'emplois est dû à des facteurs économiques – l'activité créative de l'artiste n'est pas assez rémunératrice et ce dernier se voit obligé de chercher un emploi rémunéré ailleurs pour survivre. En effet, un nombre important d'artistes « de vocation » peuvent consacrer la plus grande partie de leur temps de travail à des activités n'ayant aucun rapport avec les arts, et en tirer la majeure partie de leurs revenus. Ainsi, les données de recensement basées sur la désignation de la catégorie de profession d'une personne en tenant compte uniquement de « l'emploi principal » qu'elle occupe pendant la semaine sur laquelle porte le recensement laisseront échapper de véritables professionnels de la création.

L'exercice d'un art particulier pose un deuxième problème, lié cette fois-ci à la classification. Les regroupements par profession ne sont peut-être pas assez pointus pour fournir suffisamment de détails sur la forme d'art exercée par certains artistes. Par exemple, si les artisans sont classés uniquement sous la rubrique « Potiers et céramistes » ou « Autres », on laissera échapper une grande variété de formes d'artisanat, allant de la sculpture sur bois à la verrerie en passant par la joaillerie et ainsi de suite. D'ailleurs, certains artistes ne peuvent pas se classer eux-mêmes sous une seule rubrique car leur travail se traduit par l'exercice d'une variété de formes d'art différentes. Dans les enquêtes que nous avons menées en Australie sur les artistes⁷, nous avons cherché à contourner ce problème en demandant aux artistes de nommer leur « Principale profession artistique », soit l'activité à laquelle ils consacrent le plus de temps (auteur, visualiste, artisan, comédien, danseur, musicien, compositeur, etc.). Cette méthode s'applique aux artistes qui exercent plusieurs formes d'art ou qui utilisent différents médias se limitant à un seul domaine (par exemple, un agent qui est à la fois un romancier, un poète et un dramaturge peut être classé dans la catégorie « auteurs »), bien que l'on demande aux artistes qui passent d'une catégorie d'art à une autre (p. ex., arts visuels/artisanat) de n'en choisir qu'une seule. Nous avons constaté que cette méthode fonctionne avec la grande majorité des artistes, mais il se trouvera toujours certains véritables artistes « multi-média » qu'il sera impossible de classer sous une seule et même rubrique.

Tableau 2 : Distribution des professions culturelles dans les industries culturelles : Australie : 1996 (pour cent)

Industrie	Profession						Toutes les professions culturelles
	Visualiste, concepteur	Auteur	Réalisateur, Metteur en scène	Musicien	Acteur, danseur	Employé musée, bibliothèque	
Édition	5	46	-	-	-	1	7
Films & vidéo	2	1	35	-	5	-	5
Radio & TV	1	11	37	1	5	-	6
Musique & spectacle	-	-	4	49	32	-	4
Activités créatives	6	11	-	3	2	-	4
Bibliothèques & musées	1	-	-	-	-	29	5
Autres industries culturelles	11	2	8	5	10	1	6
Total des industries culturelles	25	72	84	58	54	31	37
Industries non-culturelles	75	28	16	42	46	69	63
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : Calculs faits à partir des données contenues dans le tableau 3 en annexe.

**Tableau 3 : Distribution des professions culturelles de chaque industrie culturelle :
Australie : 1996 (pour cent)**

Profession	Industrie						Toutes les ind. cult.
	Édition	Films & vidéo	Radio & TV	Musique & spectacle	Activités créatives	Bibliothèques & musées	
Visualistes, concepteurs	5	4	1	1	34	1	6
Auteurs	19	1	10	-	27	-	8
Réalisateurs	-	12	9	2	-	-	3
Musiciens	-	-	-	40	3	-	3
Acteurs, danseurs	-	1	1	14	1	-	1
Agents bibliothèques et musées	-	-	-	-	-	38	5
Autres professions culturelles	2	33	26	12	15	4	11
Total des professions culturelles	27	52	47	69	80	43	37
Total des professions non-culturelles	73	48	53	31	20	57	63
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : Calculs faits à partir des données contenues dans le tableau 3 en annexe.

Un troisième problème consiste à départager les professionnels des amateurs. Il peut-être important de nous attarder au professionnalisme des agents, d'abord pour des raisons **économiques**, puisque ce sont les artistes professionnels et non les amateurs qui contribuent à l'économie; peut-être même pour des considérations **artistiques**, puisque les normes de professionnalisme définissent les critères d'excellence d'une œuvre de création et sont définies par ces mêmes critères; et peut-être encore pour des raisons **sociales**, puisque les artistes ont besoin d'être reconnus comme travailleurs professionnels dans la société et non comme des hédonistes centrés sur eux-mêmes.

Il a été clairement démontré que l'on ne peut pas définir le statut professionnel d'un artiste actif à l'aide d'un critère unique⁸. Il faut plutôt proposer un ensemble de critères, dont certains, mais pas nécessairement tous, pourraient s'appliquer à des cas particuliers et parmi lesquels on retrouvera : la preuve de la reconnaissance par les pairs, un niveau d'études adéquat ou une expérience équivalente, le temps consacré au travail de création, les revenus tirés de ce travail et, le cas échéant, l'adhésion à un ordre professionnel ou à un syndicat reconnu qui délivre à ses membres des titres de compétence.

Manifestement, il semble irréaliste d'introduire des critères comme les précédents dans les méthodes habituelles de cueillette de données statistiques pour dénombrer tous les artistes professionnels sans exception. Il semble que pour y arriver, il faille recourir à des méthodes faites sur mesure. Jusqu'ici, les chercheurs intéressés par l'étude des artistes professionnels ont souvent dû construire eux-mêmes des populations à partir desquelles ils pouvaient ensuite choisir des échantillons, puisqu'il leur était impossible d'en obtenir par les voies statistiques officielles. Dans ces enquêtes, le dépouillement des populations a été effectué en supposant que la plupart des artistes professionnels se retrouveront quelque part sur une liste (p. ex., les listes de membres des organismes), et que ceux qu'elles

laisseront échapper ne seront pas systématiquement différents en moyenne de ceux qui composent ces listes, en ce qui a trait à leurs caractéristiques principales.

La mise en œuvre de nouvelles méthodes pour désigner les artistes professionnels peut cependant poser des problèmes à certains chercheurs. Prenons pour exemple l'enquête que nous menons présentement en Australie sur les artistes. Nous constatons que le dépouillement des populations d'artistes professionnels est de plus en plus ardu et ce, pour deux raisons : (a) les associations d'artistes comptent de moins en moins de membres (en particulier dans le domaine des arts d'interprétation en raison des conditions de déréglementation des syndicats), et (b) certaines associations ont été sensibilisées à la législation relative à la protection de la vie privée et sont réticentes à rendre leurs listes de membres accessibles, même lorsque la confidentialité est expressément assurée.

Par conséquent, il vaudra mieux privilégier d'autres méthodes spécialisées ayant recours aux voies officielles d'enquêtes et de recensement (mandatés) sur le marché de l'emploi, à condition toutefois de tenir compte des nuances de définition du professionnalisme dont nous avons discuté précédemment.

Il est rassurant pour les sondeurs indépendants qui cherchent à dénombrer les artistes professionnels de savoir qu'il est possible de comparer leurs résultats aux données officielles, s'il s'en trouve. Par exemple, une estimation du nombre d'artistes actifs dans leur domaine peut être comparée à des données de recensement, et les écarts expliqués de façon systématique. Dans un cas semblable, on pourrait s'attendre à ce que les chiffres relatifs aux personnes recensées qui désignent l'art comme leur principal emploi soient en deçà du nombre réel de professionnels parce qu'ils n'incluent pas les nombreux artistes à temps partiel, comme nous venons de le voir. On s'attendrait à ce que cet effet l'emporte sur la tendance inverse qu'ont les chiffres d'un recensement à surévaluer le nombre de professionnels, du fait qu'en raison des critères exigés, certains répondants pourraient ne pas se qualifier comme professionnels.

**Tableau 4 : Comparaison entre les données de recensement sur les artistes et les estimations indépendantes du nombre de professionnels :
Australie : 2001**

	(en milliers)			
	Répondants dont l'emploi principal est artiste dans le recensement de 2001	Nombre estimé d'artistes professionnels actifs	Nombre de professionnels qui consacrent >50 % de leur temps à :	
			Activités créatives	Activités apparentées aux arts
Auteurs	4,0	7,3	3,1	5,6
Visualistes	5,0	9,3	3,9	8,3
Artisans	1,5 ^(a)	4,3	2,1	3,9
Acteurs/réalisateurs /metteurs en scène	4,2	6,5	2,3	4,2
Danseurs	1,4	1,5	0,6	1,2
Musiciens	8,4	12,5	5,1	10,1

Note : ^(a) inclut seulement les potiers et les céramistes.

Sources : données de recensement obtenues à partir des chiffres fournis par le bureau de statistique de l'Australie; autres données obtenues à partir des chiffres d'enquêtes (préliminaires) non publiées.

À titre d'exemple d'une méthode de comparaison semblable, le tableau 4 donne pour l'Australie le nombre estimatif de personnes dont le principal emploi était artiste dans la semaine visée par le recensement de 2001, par rapport au nombre d'artistes professionnels actifs estimé à partir des populations dénombrées aux fins d'une enquête sur les artistes effectuée par Macquarie University à l'échelle nationale. Dans les deux cas, le nombre estimé de professionnels, y compris les professionnels à temps partiel, excède le chiffre fourni par le recensement. Cependant, on pourrait supposer que les professionnels qui dans l'année en question ont consacré plus de 50 pour cent de leur temps à des œuvres de création soient compris dans les chiffres obtenus lors du recensement. Le cas échéant, les deux estimations seraient comparables. Pour étudier la question, nous pouvons utiliser la distinction établie dans les données de l'enquête entre les « activités créatives » (profession qui relève directement de la pratique d'un art) et les « activités apparentées aux arts » (profession qui comprend un autre genre de travail comme l'enseignement des arts). On pourrait envisager d'utiliser ces deux résultats pour établir les limites inférieure et supérieure respectivement, à partir des chiffres que l'on pourrait également trouver dans le recensement. Les deux dernières colonnes du tableau 4 donnent cet intervalle de variation pour chacune des professions, et nous pouvons voir qu'effectivement, l'estimation obtenue lors du recensement se situe dans l'intervalle dans tous les cas, sauf celui des artisans. Ce dernier cas s'explique par le fait cette catégorie inclut seulement les potiers et les céramistes, alors que si elle incluait les autres formes d'artisanat, leur nombre serait au moins du double et se situerait alors dans l'intervalle approprié⁹.

5. Conclusion

Au cours du présent exposé, nous avons examiné certains des problèmes de définition et d'évaluation des agents culturels. Nous avons vu que la classification des professions culturelles soulève des difficultés bien particulières et que la définition des industries culturelles comporte elle aussi une bonne part d'ambiguïté et de flou conceptuel. Ces dernières années, de nombreux organismes de statistique partout dans le monde ont fait d'énormes progrès pour développer un savoir-faire particulier dans le domaine de la cueillette de données culturelles. Grâce à eux, les chercheurs et les décideurs ont maintenant accès à un éventail de données sur le secteur culturel jusqu'ici inaccessibles. Parmi cet ensemble impressionnant de statistiques, les données relatives à l'emploi et au marché du travail sont particulièrement importantes. Au cours de cet exposé, nous avons voulu exposer certains problèmes que pose leur collecte. L'échange international d'idées, de méthodes et d'expérience offre une première piste pour résoudre ces problèmes. Le présent colloque arrive donc à point nommé.

Bibliographie

Anderson, Peter (2001), *Professional Accreditation for Visual Artists and Craft Practitioners* (Rapport préparé pour le Visual Arts Industry Guidelines Research Project, National Association for the Visual Arts, Sydney, Australie).

Australian Bureau of Statistics (1993), *Australian and New Zealand Standard Industrial Classification*, Canberra: ABS, N° cat. : 1292.0.

Australian Bureau of Statistics (1996), *Employment in Selected Culture/Leisure Occupations: Australia*, Canberra: ABS, N° cat. : 6273.0.

Australian Bureau of Statistics (1997), *Australian Standard Classification of Occupations* (2^e éd.), Canberra: ABS, N° cat. : 1220.0.

CAVES, Richard (2000), *Creative Industries: Contracts Between Art and Commerce*, Cambridge: Harvard University Press.

FLORIDA, Richard (2002), *The Rise of the Creative Class*, New York: Basic Books.

HESMONDHALGH, David (2002), *The Cultural Industries*, Londres: Sage.

Jeffri, Joan et David THROSBY (1994), « Professionalism and the visual artist » dans *European Journal of Cultural Policy*, 1: 99-108.

Statistics New Zealand and Ministry of Cultural Affairs (1998), *Employment in the Cultural Sector*, Wellington: Statistics NZ, N° cat. : 01.084.0098.

THROSBY, David (2001a), *Economics and Culture*, Cambridge: Cambridge University Press.

THROSBY, David (2001b), « Defining the artistic workforce: the Australian experience » dans *Poetics*, 28: 255-271.

THROSBY, David et Beverley THOMPSON, (1994), *But What Do You Do For a Living? A New Economic Study of Australian Artists*, Sydney : Australia Council.

ANNEXE — Tableau 1 : Classification type des professions pour l’Australie
Liste des professions culturelles

1. Sous-groupe 253 : Artistes et professionnels apparentés

Visualistes et artisans professionnels

- Peintre
- Sculpteur
- Potier ou céramiste

Photographes

Concepteurs et illustrateurs

- Dessinateur de mode
- Graphiste
- Dessinateur industriel
- Concepteur industriel
- Dessinateur ensemblier
- Illustrateur

Journalistes et professionnels apparentés

- Éditeur
- Journaliste (presse écrite)
- Journaliste (télévision)
- Journaliste (radio)
- Rédacteur publicitaire
- Rédacteur technique

Auteurs et professionnels apparentés

- Auteur
- Éditeur de livres
- Script éditeur

Réalisateurs (cinéma, télévision et radio) et metteurs en scène

- Directeur artistique (cinéma, télévision ou scène)
- Réalisateur (cinéma ou télévision) ou metteur en scène
- Directeur de la photographie
- Monteur (films ou vidéo)
- Régisseur
- Directeur des programmes (radiophoniques ou télévisés)
- Directeur de production

Musiciens et professionnels apparentés

- Directeur musical
- Interprète
- Musicien
- Compositeur

Acteurs, danseurs et professionnels apparentés

Acteur

Danseur ou chorégraphe

Présentateurs (média)

Présentateur de radio

Présentateur de télévision

2. Autres professions culturelles

Directeur (gestion de l'environnement/parcs/protection des terres)

Conservateur de parc

Architecte

Technicien en architecture

Bibliothécaire

Bibliotechnicien

Aide bibliothécaire

Archiviste

Conservateur (musée ou galerie d'art)

Restaurateur (objets et œuvres d'art)

Technicien (musée ou galerie d'art)

Préposé (musée ou galerie d'art)

Professeur privé (art)

Professeur privé (musique, danse ou art dramatique)

Directeur (salle de spectacle ou de cinéma)

Décorateur ensemblier

Technicien du son

Cameraman

Opérateur d'équipement audiovisuel

Opérateur d'émetteur de radiodiffusion

Opérateur d'appareil de projection

Éclairagiste

Régisseur de plateau

Maquilleur

Accordeur de piano

Aide photographe

Préposé à la vérification des billets/ouvreur

Source : ABS (1997), N° cat. : 1220.0.

ANNEXE — Tableau 2 : Classification type des industries/Australie et Nouvelle-Zélande

Liste des industries culturelles

1. Subdivision P : Services à vocation culturelle et récréative

Films et vidéos

- Production de films et de vidéos
- Distribution de films et de vidéos
- Exploitation de salles de cinéma

Radio et télévision

- Services de radio
- Services de télévision

Bibliothèques

Musées

Parcs et jardins

- Jardins zoologiques et botaniques
- Parcs et jardins à vocation récréative

Arts

- Productions musicales et spectacles
- Activités créatives

Services aux arts

- Auditoriums
- Lieux de présentation (arts d'interprétation)

[Cette subdivision comprend également les services de sports, les services de jeux de hasard, autres services récréatifs]

2. Autres industries culturelles

- Impression et publication de journaux
- Publication d'autres périodiques
- Publication de livres et autres
- Vente en gros de livres et de revues
- Production et publication de médias préenregistrés
- Vente au détail de musique préenregistrée
- Clubs vidéo

Source : ABS (1993), N° cat. : 1292.0.

ANNEXE Tableau 3 : Nombre d'agents culturels, par catégorie de profession et d'industrie : Australie : 1996 ('000)

Industrie / Profession	Édition	Films & vidéos	Radio & TV	Musique & théâtre	Activités créatives	Bibliothèques	Musées & galeries	Autres industries culturelles	Total industries culturelles	Industries non culturelles	Total
Visualistes, concepteurs ^(a)	2.1	0.6	0.2	0.1	2.5	-	0.2	4.2	9.9	29.8	39.7
Auteurs	8.0	0.2	2.0	-	2.0	-	-	0.4	12.6	4.9	17.5
Réalisateurs	-	1.7	1.8	0.2	-	-	-	0.4	4.1	0.8	4.9
Musiciens	-	-	0.1	3.7	0.2	-	-	0.4	4.4	3.2	7.6
Acteurs, danseurs	-	0.2	0.2	1.3	0.1	-	-	0.4	2.2	1.9	4.1
Employés de bibliothèques	0.2	-	0.1	-	-	6.0	0.1	0.3	6.7	17.0	23.7
Employés de musées	-	-	-	-	-	-	1.1	-	1.1	0.7	1.8
Autres prof. culturelles	0.8	4.8	5.4	1.1	1.1	0.5	0.3	3.2	17.1	40.3	57.4
Total professions culturelles	11.1	7.5	9.8	6.4	5.9	6.5	1.7	9.3	58.1	98.6	156.7
Professions non culturelles	30.4	7.0	11.2	2.9	1.4	7.2	3.7	34.6	98.4	7,381.2	7,479.6
Total	41.5	14.5	21.0	9.3	7.3	13.7	5.3	43.9	156.5	7,479.8	7,636.3

Note : ^(a)inclut les artisans.

Source : Calculé à partir des données du ABS (1996), N° cat. : 6273.0.

Notes de fin d'ouvrage

- ¹ Voir Florida (2002).
- ² Voir ABS (1997).
- ³ Voir Throsby (2001a), ch. 7.
- ⁴ Voir Caves (2000). Hesmondhalgh (2002) présente un modèle différent des industries culturelles, suivant lequel le principe classificatoire repose sur l'importance de la production et de la circulation des textes plutôt que sur l'importance de la génération des idées. Dans ce modèle, on retrouve les industries comme la publicité et la musique populaire au centre, alors que les activités créatives sont reléguées en « périphérie ».
- ⁵ Le système de classification type des industries en Australie et Nouvelle-Zélande (ANZSIC) a été déposé en 1993 et fait présentement l'objet d'une révision en vue de l'adoption en 2006 d'un nouveau système remis à jour. La structure de premier niveau du système nord-américain de classification des industries déposé en 2002 sert de point d'appui à cette révision. L'Australie et la Nouvelle-Zélande contribuent également à la révision de la Classification internationale type par industrie prévue pour 2007.
- ⁶ Ce résultat est dû à la prépondérance des concepteurs (p. ex., les concepteurs graphiques) qui oeuvrent hors des industries culturelles.
- ⁷ Voir, par exemple, Throsby et Thompson (1994).
- ⁸ Voir Jeffri et Throsby (1994); Anderson (2001).
- ⁹ Une analyse plus détaillée de certains sujets abordés dans cette partie de l'exposé est présentée dans Throsby (2001b).